



CT DO

05 février 2021

DÉCLARATION LIMINAIRE

Monsieur le Président,

En préambule du CT DO du 20 janvier 2021, l'**UNSA AVIATION CIVILE** faisait la demande suivante :

« Les consignes du gouvernement sont désormais claires : l'état d'urgence sanitaire sera prolongé au moins jusqu'à l'été et les consignes concernant l'organisation du travail restent inchangées. Tous les éléments qui ont amené le DSNA à reporter la mise en place du compte temps via la décision DSNA n°53/2020 créant les réserves opérationnelles exceptionnelles sont toujours d'actualité. L'UNSA Aviation Civile demande donc que la mise en place du compte temps et que le dispositif des réserves opérationnelles exceptionnelles soient reportés à la nouvelle fin de l'état d'urgence qui sera définie prochainement par le parlement. »

Ce constat effectué le 20 janvier n'a pas été invalidé depuis, bien au contraire.

La reconduction de l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1^{er} juin semble de plus en plus acquise. La situation sanitaire reste critique, occasionnant de nouvelles restrictions mais aussi un rappel sur **la nécessité, pour faire barrage à l'épidémie, de recourir au maximum au télétravail.**

De plus, il vous est désormais impossible de feindre l'ignorance quant au sentiment d'injustice légitime vécu par les contrôleurs, face à la mise en place à marche forcée du dispositif des réserves opérationnelles et du compte temps associé, **mécanismes anti-opérationnels auxquels l'UNSA AVIATION CIVILE reste farouchement opposée.** Aussi, vous pouvez parfaitement prévoir quelle serait l'incompréhension chez les contrôleurs de voir notre administration capitaliser sur l'état de la pandémie en France pour asseoir ce dispositif unanimement refusé.

Ces éléments nous conduisent donc ce jour à réitérer notre demande de prolonger la décision DSNA/D N°53/2020 du 22 décembre 2020 relative aux réserves opérationnelles exceptionnelles et à la suspension de la mise en œuvre du compte temps, en prenant en compte la nouvelle date de fin de l'état d'urgence sanitaire, qui sera fixée dans les prochains jours par le Parlement.

Les représentants de l'UNSA Aviation Civile